



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2026-90005

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 février 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90005**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 368 265, situé au 428, boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-35, vise la construction d'un bâtiment principal commercial avec un nombre de logements d'appoint dérogatoire. L'article 4.8 du *Règlement de zonage* (601-18) permet d'aménager au maximum un logement d'appoint dans un bâtiment commercial. L'élément dérogatoire est donc le bâtiment principal commercial projeté dans lequel il y aurait deux logements d'appoint.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 février 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 23^È JOUR DE JANVIER 2026

Greffière,
Mélanie Poirier